

Financez vos projets grâce à l'Europe

Des fonds européens pour votre territoire
Guide pratique de l'élu



Cette publication est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage avec le Fonds européen de développement régional.





Editorial



Hubert FALCO
*Secrétaire d'Etat chargé
de l'Aménagement du
territoire*



Photo : Arnaud Férier pour l'AMF

Jacques PÉLISSARD
*Président de
l'Association des
maires de France*

Vous êtes élu local, vous avez quelquefois entendu parler des fonds européens et sans doute estimez-vous qu'il est difficile d'en bénéficier ou que la procédure est complexe. Pourtant, les politiques de cohésion économique et sociale et de développement rural sont des manifestations concrètes de la solidarité entre les régions de l'Union européenne. Elle sont également au service de la compétitivité de nos territoires.

En même temps que s'engage votre nouvelle mandature, débute la nouvelle programmation de la politique régionale pour la période 2007-2013.

Formation professionnelle, développement économique, nouvelles technologies, développement durable, développement rural, la palette des projets susceptibles de bénéficier de l'appui des fonds européens est vaste. Nombreuses sont les actions que vous allez entreprendre au cours de votre mandat qui sont susceptibles de bénéficier de l'appui des crédits européens.

Ce guide se veut synthétique. Il ne prétend pas répondre à toutes vos questions. Nous souhaitons simplement vous présenter quelques exemples de projets et vous indiquer le chemin à suivre pour trouver les bonnes informations.

Au-delà des 20 milliards d'euros disponibles en France pour la période 2007-2013 et de l'opportunité qu'ils représentent, faire appel aux fonds structurels, c'est également s'engager dans une démarche de projet particulière qui repose sur le partenariat et l'évaluation.

Enfin, réaliser vos projets avec des crédits européens, c'est rendre l'Europe concrète sur votre territoire, c'est la rapprocher des habitants de votre commune, c'est lui donner un sens : celui de faire vivre nos territoires.

Hubert FALCO

Jacques PÉLISSARD



Des fonds européens pour vos projets

Plus de 200 000 projets ont été financés par l'Europe entre 2000 et 2006. Depuis 2007, une nouvelle enveloppe de près de 20 milliards d'euros est ouverte pour les projets français des sept prochaines années.

La Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) coordonne, avec les ministères concernés, la définition et la mise en œuvre des programmes régionaux européens en France. Elle apporte un appui aux autorités régionales de gestion (les préfetures de région et, en Alsace, le Conseil régional).

 **Pour en savoir plus :**
www.diact.gouv.fr
www.projetsdeurope.gouv.fr



La cohésion économique et sociale et le développement rural font partie depuis toujours des priorités de l'Union européenne. L'Europe a mis en place des subventions que les collectivités peuvent solliciter. Quatre fonds financent, dans leurs domaines respectifs, des projets locaux qui visent plusieurs grands objectifs :

Compétitivité régionale et emploi :

Cet objectif concerne toutes les collectivités (hors DOM). L'Europe finance des projets contribuant à améliorer la situation de l'économie, de l'environnement et de l'emploi au niveau local.

Coopération territoriale européenne :

Plus connus sous le nom d'Interreg, les programmes de coopération financent des projets menés conjointement par des collectivités de différents Etats membres ou voisins de l'Union européenne.

Convergence :

Ce sont les départements d'outre-mer (DOM) qui bénéficient en France des subventions accordées dans le cadre de cet objectif. En effet, la convergence s'adresse aux régions européennes confrontées à des difficultés structurelles ou éloignées du continent en leur proposant des financements pour de grands projets de développement comme pour de petites initiatives locales.

Développement rural :

De nombreuses subventions sont mises à la disposition des collectivités qui souhaitent agir pour une agriculture et une sylviculture compétitives et respectueuses de l'environnement, des produits alimentaires de qualité, un espace rural dynamique et une économie rurale diversifiée.

Soutien aux activités de pêche :

En s'appuyant sur un fonds spécifique, le Fonds européen pour la pêche, l'Europe propose des financements pour le développement des territoires concernés par la pêche ou l'aquaculture.

Actions

Depuis 2007, une nouvelle ère est engagée pour les fonds européens. La redéfinition des objectifs a notamment permis de simplifier les règles : désormais, tous les territoires sont éligibles aux subventions. Il leur faut pour cela proposer des projets qui s'inscrivent dans les objectifs définis dans chaque région, à travers des programmes élaborés avec les élus, prenant en compte les réalités locales.

Les fonds

20 milliards d'euros de crédits européens sont disponibles en France pour les porteurs de projets. L'Europe prend en charge une partie du coût des projets grâce à quatre outils de financement : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour la pêche (FEP).

Les projets

Ce sont les projets menés sur vos territoires qui bénéficient de subventions. Sélectionnés au niveau de votre région, ils correspondent aux besoins locaux : l'ouverture d'une pépinière d'entreprises, le développement des énergies renouvelables, la formation, l'insertion, le développement rural, la coopération ou la création de zones d'activité comptent parmi les projets que l'Europe aide.

Des projets dans vos territoires ont besoin d'un appui ? Vous pensez qu'ils permettent à votre territoire d'être mieux armé face aux défis économiques et sociaux ? Ce guide va vous permettre de trouver facilement à qui vous adresser pour solliciter les fonds européens. Proches de vous, dans votre région, vos interlocuteurs sauront vous donner les clés pour obtenir ces subventions.



Le FEDER

Fonds européen de développement régional

Avec plus de huit milliards d'euros accordés aux territoires français pour la période allant de 2007 à 2013, le FEDER est un outil de mise en œuvre des politiques européennes au niveau local. Ce fonds contribue aux projets de développement économique, qu'ils soient modestes ou plus ambitieux. C'est à l'échelle de votre région que la sélection des projets est réalisée, selon des critères propres à votre territoire.

Les domaines concernés

• Economie :

Encourager la transmission de vos entreprises locales, accueillir les repreneurs dans de bonnes conditions, soutenir les entreprises qui ont des projets innovants ou des besoins d'investir sont autant d'actions subventionnées par le FEDER.

• Environnement :

Des subventions sont disponibles pour protéger les sites naturels et la biodiversité, pour la mise en place de technologies plus respectueuses de l'environnement ou encore pour financer les pratiques innovantes permettant d'économiser l'eau ou l'énergie.

• Technologies de l'information et de la communication (TIC) :

L'Europe soutient la mise en œuvre des TIC dans les territoires. Elle aide notamment les projets qui facilitent le développement de nouveaux usages dans les entreprises et les services publics ainsi que l'accès et la formation des utilisateurs à ces nouvelles technologies.

• Infrastructures :

Des subventions peuvent aider à la mise en place de transports durables, de projets innovants pour la desserte de territoires isolés ou au développement de la mobilité et des transports alternatifs à la route.

Quels types de projets sont financés par le FEDER ?

Tous les critères de sélection des projets sont précisés dans des documents propres à votre région (le programme opérationnel et le document de mise en œuvre). On peut déjà retenir que ce sont des initiatives innovantes, respectant le développement durable, favorisant l'emploi et rendant les territoires plus compétitifs qui sont privilégiées.

Comment faire ?

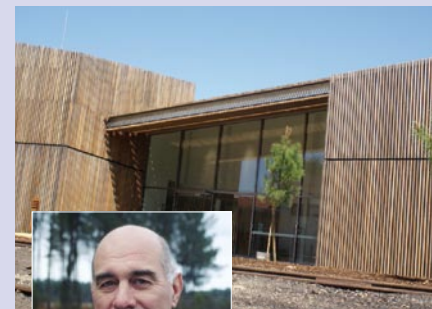
Vous devez contacter la cellule Europe de votre préfecture de région ou du Conseil Régional en Alsace. Vous trouverez auprès d'elle toutes les informations sur les programmes qui vous concernent. Elle vous aidera également dans le montage de votre dossier. Des comités se réunissent régulièrement pour la sélection des projets.

Si votre projet est retenu, une subvention qui pourra couvrir jusqu'à la moitié de son coût total lui sera accordée. Ce pourcentage pourra être plus important s'il est porté par une collectivité des DOM. Il arrive aussi que des appels à projets soient publiés pour stimuler certaines thématiques.



➡ Pour en savoir plus : www.projetsdeurope.gouv.fr

L'écomusée de la Grande Lande



Dominique Coutière

Maire de Labrit, Landes, 841 habitants

Son projet : rénovation de l'écomusée de la Grande Lande

Coût total : 7 millions d'euros

Subvention FEDER : 1,365 million d'euros

« Construit dans les années 70, l'écomusée de la Grande Lande était l'une des attractions incontournables du territoire, avec 100 000 visiteurs par an dans ses heures de gloire.

Mais le temps a fait son travail et le musée, qui présentait la vie du territoire depuis le XIX^e siècle, a perdu de son intérêt, faute d'investissements. Avec le parc naturel régional des Landes de Gascogne, nous avons donc sollicité des fonds européens pour moderniser le musée et lui ajouter un pavillon HQE dédié aux évolutions de la vie sur le territoire. Il présente les nouvelles activités économiques et met en valeur notre patrimoine. La subvention du FEDER de plus d'un million d'euros a été déterminante pour ce projet puisque le parc naturel régional ne disposait pas de ressources suffisantes pour un tel investissement. »



Le FSE Fonds social européen

Le FSE est l'outil le plus ancien de la politique de cohésion européenne. L'Europe a accordé une enveloppe de 5,4 milliards d'euros à la France pour la période allant de 2007 à 2013. Cet argent est dédié à des projets qui soutiennent l'emploi, qui permettent le développement des compétences et assurent l'insertion sociale des populations. C'est au niveau régional que la plupart des dossiers sont traités, selon les priorités qui ont été définies au plus près de vos préoccupations.

Les domaines concernés

• Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques :

Le FSE propose des solutions pour anticiper les évolutions de l'économie locale en soutenant la mobilité et les reclassements. Il mise en outre sur la formation (apprentissage, alternance, formation continue, etc.) et accompagne les créateurs d'entreprises.

• Accès à l'emploi :

En plus de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, le Fonds social européen finance des projets permettant aux travailleurs de mieux concilier leur vie personnelle avec leur emploi. Il aide également à la reprise d'activité des femmes et favorise l'accès à l'emploi des jeunes ou des seniors.

• Lutte contre les discriminations :

Le retour à l'emploi des jeunes et des adultes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, la lutte contre l'illettrisme et les discriminations font partie des domaines qui peuvent être financés par le FSE.

• Amélioration des compétences :

Cet axe de la stratégie européenne pour l'emploi permet par exemple aux communes de soutenir les projets basés sur les technologies de l'information et de la communication. Télétravail, formation à distance ou initiation à la pratique informatique peuvent ainsi être subventionnés. Le FSE peut également être mobilisé pour adapter l'offre de formation ou soutenir les initiatives locales pour l'emploi.

Quels types de projets sont financés par le FSE ?

Avec le Fonds social, l'Europe s'adresse au final aux travailleurs et aux demandeurs d'emploi, notamment à ceux qui rencontrent plus de difficultés comme les jeunes et les seniors. Ce fonds finance aussi des projets améliorant la situation de l'emploi pour les personnes handicapées. Il s'agit d'un outil de proximité, adapté aux problèmes spécifiques que rencontre votre territoire, notamment lorsqu'il doit affronter des reconversions ou des mutations lourdes.

Comment faire ?

Vous devez contacter le service FSE de la Direction régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (DRTEFP).

Vous trouverez auprès de lui toutes les informations sur les programmes qui vous concernent.

Il vous aidera également dans le montage de votre dossier. Des comités régionaux se réunissent plusieurs fois par an pour la sélection des projets.

Si votre projet est retenu, une subvention qui pourra couvrir jusqu'à la moitié de son coût total lui sera accordée. Ce pourcentage pourra être plus important s'il est porté par une collectivité des DOM.



➔ Pour en savoir plus :
www.fse.gouv.fr

Le FSE, un outil essentiel pour les collectivités



Catherine Troendle
Sénateur et maire de Ranspach-le-Bas,
Haut-Rhin, 620 habitants

« Le Fonds social européen est un outil essentiel pour les collectivités mobilisées en faveur de l'emploi et de l'insertion sociale.

Dans ma région, de nombreuses initiatives locales ont bénéficié de ce fonds. C'est notamment le cas du restaurant d'insertion Mosaïque, à Strasbourg, grâce auquel des femmes apprennent les métiers de la restauration ou de Réagir, une structure d'accompagnement et d'insertion pour les demandeurs d'emploi d'Illzach et de la communauté de communes de l'île Napoléon.

L'emploi et la formation sont des conditions essentielles du développement des territoires et les élus doivent savoir que, grâce au FSE, l'Europe peut accompagner leurs projets.»



Le FEADER

Fonds européen agricole pour le développement rural

Près de 6,4 milliards d'euros sont disponibles en France pour financer des projets répondant aux priorités de la politique de développement rural européenne.

Quels types de projets sont financés par le FEADER ?

- **Compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture :**

Le FEADER accompagne les investissements de modernisation des activités agricoles, agroalimentaires et sylvicoles. Il soutient également la formation, l'aide à l'installation des agriculteurs et le développement des filières de qualité.

- **Gestion de l'espace et amélioration de l'environnement :**

Le FEADER permet d'améliorer les pratiques agricoles pour un plus grand respect de l'environnement et de maintenir l'activité en zone de montagne ou en zone défavorisée. Il contribue aussi à la protection de la forêt.

- **Diversification de l'activité en zone rurale :**

Le FEADER soutient notamment la diversification de l'activité agricole, la création d'entreprises artisanales, le développement du tourisme et des services et la mise en valeur du patrimoine naturel ou culturel.

A noter que le FEDER et le FSE peuvent également contribuer, sur leurs priorités, au soutien de projets en milieu rural.

Un programme fédérateur



Tony Bernard
Maire de Châteldon et
Président du PNR Livradois-Forez
Son projet : Amélioration de la qualité de vie et des services
Coût total : 3,472 millions d'euros
Subvention européenne : 1,736 millions d'euros

Comment faire ?

Vous devez contacter la Direction régionale ou départementale de l'Agriculture et de la Forêt ou la Collectivité territoriale si vous êtes en Corse. Vous trouverez auprès d'elles toutes les informations sur le FEADER dans votre région. Elles vous aideront également dans le montage de votre dossier. Des comités se réunissent plusieurs fois par an pour la sélection des projets.

 **Pour en savoir plus :**
www.agriculture.gouv.fr/feader



« Le Parc naturel du Livradois Forez réunit 180 communes, dont 10 associées. Situé à cheval sur trois massifs de moyenne montagne, il représente 20% de l'économie régionale. Notre stratégie, développée dans le cadre de l'approche LEADER (cf. p.12), cible l'amélioration de la qualité de vie et des services, en visant particulièrement les jeunes. Nous avons ainsi mené de nombreuses actions pour développer l'accès aux services, aux TIC, aux loisirs et à la culture. Un autre axe important de notre action a été de réduire l'impact environnemental de l'activité économique. Enfin, nous avons sensibilisé les jeunes pour qu'ils découvrent la richesse du pays et aient envie d'y rester. Les financements européens ont été décisifs pour la mise en œuvre de ce programme. »

Le FEP

Fonds européen pour la pêche

Instrument financier de la politique européenne pour la pêche, le FEP intervient pour une exploitation durable des ressources aquatiques vivantes et de l'aquaculture. Doté en France de 216 millions d'euros, dont 34.3 pour les DOM, il prend en compte les enjeux environnementaux, économiques et sociaux des territoires dépendants de la pêche.

Quels types de projets sont financés par le FEP ?

- **Adaptation de la flotte de pêche :**

Les plans d'arrêt des activités de pêche, les activités relevant de la petite pêche côtière ou les investissements à bord des navires bénéficient de financements du FEP.

- **Aquaculture et pêche dans les eaux intérieures :**

L'Europe propose des subventions pour le développement de méthodes de production aquacole contribuant à l'amélioration de l'environnement et à la préservation de la nature ainsi que pour favoriser la pêche dans les eaux intérieures.

- **Opérations de promotion du secteur :**

Ces opérations permettent la restructuration des organisations professionnelles, la formation, la protection de la faune et de la flore, mais aussi la modernisation des installations portuaires.

- **Développement durable des zones de pêche :**

Une dizaine de « groupes FEP » sont désignés, sur le modèle des groupes d'action locale de l'approche Leader (voir page suivante). Ces structures regroupent, aux côtés des collectivités, les acteurs de la filière et les autorités nationales pour accompagner les stratégies de développement local.

Comment faire ?

Dans les régions littorales, vous devez contacter la cellule Europe de la Direction régionale des affaires maritimes (DRAM). Pour les autres, ce sont les Directions régionales de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) qui gèrent le FEP. Vous trouverez auprès d'elles toutes les informations sur ce fonds dans votre territoire. Elles vous aideront également dans le montage de votre dossier. Des comités se réunissent plusieurs fois par an pour la sélection des projets.



L'approche LEADER

Fonds européen agricole pour le développement rural

Financée par le FEADER, l'approche Leader est une démarche originale pour mettre en œuvre le développement rural au niveau local. Plus de 200 territoires en France participent à ce dispositif qui réunit acteurs publics et privés au sein de groupes d'action locale (GAL). Ces GAL, sélectionnés au niveau régional, ont élaboré une stratégie ciblée. Ils bénéficient d'une enveloppe d'environ un million d'euros pour la mettre en œuvre durant la période allant de 2007 à 2013. Grâce à cette somme, ils financent des projets portés par des acteurs locaux qui contribuent au développement du territoire.

Quels types de projets sont financés par LEADER ?

Les groupes d'action locale sélectionnent les projets qui répondent le mieux aux objectifs qu'ils se sont fixés. Ils reprennent donc les possibilités d'intervention du FEADER en les adaptant à leurs besoins.

Comment faire ?

Peut-être votre commune fait-elle partie d'un territoire retenu dans l'approche LEADER ? Si c'est le cas, vous pouvez vous rapprocher de la structure qui porte le projet (un pays, un parc naturel régional) pour faire part de vos idées et connaître la marche à suivre de ce programme adapté aux petites initiatives locales.

Le réseau rural

Le Réseau rural est un espace d'échange sur le développement rural, centré sur les actions rele-

vant du FEADER. Il existe des réseaux à l'échelle régionale, nationale et européenne qui regroupent les acteurs publics et privés concernés. Ils permettent de partager des bonnes pratiques et d'expériences et de contribuer aux actions de coopération des GAL.

 Pour en savoir plus : www.reseaurural.fr

L'approche urbaine

L'Europe prend en compte les spécificités des territoires ruraux mais aussi celles des zones urbaines. Ainsi, des agglomérations ont été choisies au niveau régional pour mettre en œuvre un ensemble de projets qu'elles ont élaboré. Il s'agit dans ces villes d'utiliser les fonds européens pour aider les quartiers les plus en difficulté en développant leur économie, en les reliant de façon plus efficace au reste de la ville et en renforçant le lien social.

Comment faire ?

Comme pour le reste des subventions accordées dans le cadre du FEDER, ce sont les cellules Europe des préfectures de région, ou du Conseil Régional, en Alsace, qui sont chargées de ces programmes urbains. La plupart d'entre elles ont sélectionné des communautés d'agglomérations, chargées d'utiliser l'enveloppe qui leur est attribuée pour mettre en œuvre les projets.

 Pour en savoir plus : www.projetsdeurope.gouv.fr

Les programmes de coopération territoriale européenne

Les programmes de coopération territoriale européenne, communément appelés Interreg, sont tournés vers le reste de l'Europe. Ils contribuent à l'effacement des frontières, en permettant aux collectivités européennes de monter des projets de coopération. Qu'elles soient voisines ou qu'elles partagent simplement des problématiques communes, aux quatre coins de l'Europe, elles peuvent, grâce à la coopération territoriale, trouver des financements pour leurs projets.

Quels types de projets sont financés par les programmes de coopération territoriale européenne ?

La coopération territoriale européenne s'organise en trois grands volets financés par le FEDER :

- **Les programmes transfrontaliers** : ils soutiennent des projets portés par des collectivités proches, situées de part et d'autre des frontières des Etats membres.
- **Les programmes transnationaux** : ils sont mobilisés pour des initiatives unissant des porteurs de projets appartenant à de grands espaces comme les Alpes ou l'Atlantique.
- **Les programmes interrégionaux** : ils peuvent être sollicités par des collectivités géographiquement très éloignées, mais qui, concernées par des problématiques communes, travaillent ensemble sur un même projet.

Comment faire ?

Les contacts sur les programmes de coopération territoriale qui vous concernent sont disponibles dans les déclinaisons régionales de ce guide. Un service vous aidera dans le montage de votre dossier. Des comités se réunissent plusieurs fois par an pour la sélection des projets.

Un patrimoine commun



Alain Detournay,
Maire de Comines, Nord
12 000 habitants
Projet :
Outil transfrontalier de protection du patrimoine
Coût total : 278 380 euros
Subvention européenne :
86 350 euros

« Le financement européen nous a permis de mettre en place un outil original de protection de notre patrimoine local. La coopération territoriale est une évidence à Comines, puisque c'est l'histoire qui a fait de cette ville un territoire français alors que sa sœur jumelle, Comines Warneton est devenue belge. Nos liens sont évidents. Un Comines sans frontières urbaine, paysagère, écologique et économique se renforce grâce à ce projet, dans le respect de l'identité de nos communes. »

 Pour en savoir plus : www.projetsdeurope.gouv.fr



Conclusion

L'Europe accompagne vos projets. Elle vous aide à les renforcer en leur donnant une dimension plus importante.

Pour accéder aux subventions, vous pouvez vous appuyer sur des spécialistes présents dans votre région. Ils vous guideront dans la définition de votre projet et vous aideront à solliciter les fonds disponibles.

En France, les collectivités locales participent déjà à de nombreuses actions financées par l'Europe. Ces aides leur apportent souvent le coup de pouce nécessaire pour lancer leur projet ou pour le renforcer. Définies au plus près du citoyen, les priorités des programmes européens correspondent aux besoins de votre territoire.

Les collectivités ne sont évidemment pas les seules concernées par ces fonds. Tous les acteurs qui participent à la dynamique de votre territoire peuvent bénéficier de ces fonds, si leur projet contribue au développement régional.

«Enfin, réaliser vos projets avec des crédits européens, c'est rendre l'Europe concrète sur vos territoires, c'est la rapprocher des habitants de votre commune, c'est lui donner un sens : celui de faire vivre nos territoires.»

Hubert Falco et Jacques Pélissard





L'information sur les priorités et les modalités d'accès aux programmes communautaires est souvent considérée comme diffuse et complexe. Pourtant, les fonds européens financent chaque année des milliers de projets de développement des territoires.

Ce guide est le fruit d'un partenariat entre le Secrétariat d'Etat à l'Aménagement du territoire et l'Association des maires de France. Sa vocation est de vous montrer comment les fonds européens peuvent soutenir vos projets au quotidien, dans votre commune.

Conception graphique : David HACOT



Financements européens

Tous les contacts dans votre région



Cette publication est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage avec le Fonds européen de développement régional.



Alsace

FEDER • Tél. : 03 88 15 66 51
fonds.europeens@region-alsace.eu

FSE • Tél. : 03 88 15 43 45
fse.dr-alsace@dr-alsace.travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 03 88 88 91 02
jean-francois.quere@agriculture.gouv.fr

FEP • Contacter la DRAF

Aquitaine

FEDER • Tél. : 05 56 90 65 18
europe@aquitaine.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 05 56 99 96 46
fse.dr-aquitaine@travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 05 56 00 42 00
jacques.meric@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 05 56 00 83 00
guillaume.perrin@developpement-durable.gouv.fr

Auvergne

FEDER • Tél. : 04 73 98 62 34
europe@auvergne.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 04 73 43 14 59
fse.dr-auver@dr-auver.travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 04 73 42 14 14
michel.magimel@agriculture.gouv.fr

FEP • Contacter la DRAF

Basse-Normandie

FEDER • Tél. : 02 31 30 63 77
sgar14@basse-normandie.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 02 31 47 73 27
fse.dr-bnorm@dr-bnorm.travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 02 31 24 99 99
yves.geffroy@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 02 31 53 66 50
dram-bn@developpement-durable.gouv.fr

Bourgogne

FEDER • Tél. : 03 80 44 67 83
mission-europe@bourgogne.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 03 80 76 29 08
fse.dr-bourg@dr-bourg.travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 03 80 39 30 00
Direction.DRAF-BOURGOGNE@agriculture.gouv.fr

FEP • Contacter la DRAF

Bretagne

FEDER • Tél. : 02 99 02 17 56
mission-europe@bretagne.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 02 23 42 30 30
fse.dr-bretag@dr-bretag.travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 02 99 28 21 00
louis.biannic@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 02 99 33 47 60
sae.dram-bretagne@developpement-durable.gouv.fr

Centre

FEDER • Tél. : 02 38 81 46 26
mission-europe@centre.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 02 38 77 68 57
fse.dr-centre@dr-centre.travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 02 38 77 40 00
isabelle.chmitelin-casset@agriculture.gouv.fr

FEP • Contacter la DRAF

Champagne-Ardenne

FEDER • Tél. : 03 26 26 12 72
cellule-europe@champagne-ardenne.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 03 26 69 57 26
fse.dr-champ@travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 03 26 66 20 20
didier.pinconnet@agriculture.gouv.fr

FEP • Contacter la DRAF

Corse

FEDER • Tél. : 04 95 11 13 41
europe.sgcac@corse.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 04 95 23 90 23
fse.dr-corse@dr-corse.travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 04 95 51 86 00
jean-paul.leonetti@ct-corse.fr

FEP • Tél. : 04 95 51 75 35
philippe.peronne@developpement-durable.gouv.fr

Franche-Comté

FEDER • Tél. : 03 81 25 14 37
sgar-europe@franche-comte.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 03 81 65 83 65
fse.dr-franch@travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 03 81 47 75 00
alain.maraval@agriculture.gouv.fr

FEP • Contacter la DRAF

Haute-Normandie

FEDER • Tél. : 02 32 76 51 93
europe@haute-normandie.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 02 32 76 16 72
fse.dr-hnorm@dr-hnorm.travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 02 32 18 94 00
odile.bobenriether@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 02 35 19 29 99
muriel.royer@developpement-durable.gouv.fr

Ile-de-France

FEDER • Tél. : 01 44 42 64 84
mission-europe@ile-de-France.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 01 44 84 87 51
fse.dr-idf@dr-idf.travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 01 41 24 17 00
philippe.mauguin@agriculture.gouv.fr

FEP • Contacter la DRAF

Languedoc-Roussillon

FEDER • Tél. : 04 67 61 60 80

FSE • Tél. : 04 67 15 77 26
fse.dr-lrouss@dr-lrouss.travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 04 67 10 19 00
direction.draf-languedoc-roussillon@agriculture.gouv.fr

FEP • Contacter la DRAF

Limousin

FEDER • Tél. : 05 55 11 61 50
sgar.europe@limousin.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 05 55 11 66 27
sophie.tamarit@travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 05 55 12 92 47
yann.dorsemaine@agriculture.gouv.fr

FEP • Contacter la DRAF

Lorraine

FEDER • Tél. : 03 87 34 88 36
arielle.petitdemange@lorraine.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 03 83 30 89 68
fse.dr-lorrai@dr-lorrai.travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 03 87 56 40 40
jean-louis.roux@agriculture.gouv.fr

FEP • Contacter la DRAF

Midi-Pyrénées

FEDER • Tél. : 05 34 45 33 28
mathilde.blaya@midi.pyrenees.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 05 67 73 63 64
fse.dr-midipy@dr-midipy.travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 05 61 10 61 10
dominique.pelissie@agriculture.gouv.fr

FEP • Contacter la DRAF

Nord-Pas-de-Calais

FEDER • Tél. : 03 20 30 53 77
europe@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 03 20 96 48 65
fse.dr-nordpc@dr-nordpc.travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 03 20 96 41 41
alain.vernedo@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 03 21 87 99 00
dram-nord.pas.de.calais.picardie@developpement-durable.gouv.fr

Pays de la Loire

FEDER • Tél. : 02 40 08 64 29
europe@pays-de-la-loire.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 02 40 41 72 09
fse.dr-paysdl@dr-paysdl.travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 02 40 12 36 00

philippe.de-guenin@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 02 40 44 81 10
dram-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr

Picardie

FEDER • Tél. : 03 22 33 84 12
europe@picardie.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 03 22 22 42 48
fse.dr-picardie@travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 03 22 33 55 55
edith.vidal@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 03 21 87 99 00
dram-nord.pas.de.calais.picardie@developpement-durable.gouv.fr

Poitou-Charentes

FEDER • Tél. : 05 49 55 69 21
cellule.europe@poitou-charentes.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 05 49 50 10 35
fse.dr-poitou@dr-poitou.travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 05 49 03 11 00
martin.gutton@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 05 46 28 07 07
ddam-charentes-maritime@developpement-durable.gouv.fr

Provence-Alpes-Côte d'Azur

FEDER • Tél. : 04 91 15 60 42
isabelle.martin-prevel@paca.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 04 91 15 13 37
fse.dr-paca@dr-paca.travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 04 91 16 79 69
jean-marie.seillan@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 04 91 39 69 00
christophe.lenormand@developpement-durable.gouv.fr

Rhône-Alpes

FEDER • Tél. : 04 72 61 65 86
sgar-europe@rhone-alpes.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 04 72 68 29 52
fse.dr-rhona@dr-rhona.travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 04 78 63 13 13
herve.piaton@agriculture.gouv.fr

FEP • Contacter la DRAF

Guadeloupe

FEDER • Tél. : 05 90 99 28 16
josette.pentier@guadeloupe.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 05 90 80 50 85
fse.dd-971@dd-971.travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 05 90 99 09 11
gilbert.grivault@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 05 90 82 03 13

Guyane

FEDER • Tél. : 05 94 28 74 55
myriam.flori@guyane.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 05 94 29 54 39
fse.dd-973@dd-973.travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 05 94 29 63 74
jean-pierre.bastie@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 05 94 29 36 15

Martinique

FEDER • Tél. : 05 96 39 49 12
departement-europe@martinique.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 05 96 71 15 05
dd-972.fse@dd-972.travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 05 96 71 20 40
jerome.froute@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 05 96 60 80 30
dram-martinique@developpement-durable.gouv.fr

Réunion

FEDER • Tél. : 02 62 40 76 07
sgar@reunion.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 02 62 94 07 07
fse.dd-974@dd974.travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 02 62 30 89 89
michel.sinoir@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 02 62 90 19 60
dram-974@developpement-durable.gouv.fr

 www.projetsdeurope.gouv.fr

 www.amf.asso.fr



 www.agriculture.gouv.fr/feader

 www.fse.gouv.fr



Découvrez votre brochure régionale



Disponible en ligne sur :
www.projetsdeurope.gouv.fr/guide.elus.locaux

www.amf.asso.fr

Le site de l'Association des maires de France

www.placedeurope.eu

Le rendez-vous européen des élus locaux

Conception graphique : David HACOT

